

### Séance du vendredi 31 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

<b>Membres en exercice :</b> 11	<i>L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,</i>
<b>Présents :</b> 8	<b>Présents :</b> Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre JUAN NÉE SPITAELS, Jean-Marc MICHAUD
<b>Votants :</b> 11	
<b>Votes "contre" :</b> 0	
<b>Votes "pour" :</b> 11	<b>Représentés :</b> Aimé MEDOUS, Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE
<b>Abstentions :</b> 0	<b>Excusés :</b>  <b>Absents :</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	Marie-Pierre JUAN NÉE SPITAELS

### DE\_2023\_003 - Objet : Vote du compte administratif - bazillac

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROCHETEAU Charles

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

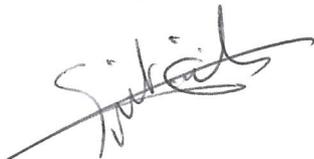
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à BAZILLAC, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Marie-Pierre SPITAELS



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Charles ROCHETEAU



## Séance du vendredi 31 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

**Membres en exercice :** 11 *L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

**Présents :** 8 **Présents :** Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES,

**Votants :** 9 **Marie-Pierre JUAN NÉE SPITAELS, Jean-Marc MICHAUD**

**Votes "contre" 0** **Représentés :** Aimé MEDOUS, Sandrine ANDRIGNETTE

**Votes "pour" 9** **Excusés :** Laurence TOURNEIX

**Abstentions 0** **Absents :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre JUAN NÉE SPITAELS

### DE\_2023\_004 - Objet : Vote du compte administratif - bazillac

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROCHETEAU Charles

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par ROCHETEAU Charles après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	51 407.61			109 022.72	51 407.61	109 022.72
Opérations exercice	72 556.44	90 839.83	190 816.57	239 869.21	263 373.01	330 709.04
Total	123 964.05	90 839.83	190 816.57	348 891.93	314 780.62	439 731.76
Résultat de clôture	33 124.22			158 075.36		124 951.14
Restes à réaliser						
Total cumulé	33 124.22			158 075.36		124 951.14
Résultat définitif	33 124.22			158 075.36		124 951.14

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à BAZILLAC, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Marie-Pierre SPITAELS



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Charles ROCHETEAU


**Séance du vendredi 31 mars 2023**

Date de la convocation: 21/03/2023

**Membres en exercice :** 11 *L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

**Présents :** 8 **Présents :** Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre JUAN NÉE SPITAELS, Jean-Marc MICHAUD

**Votants :** 11

**Votes "contre" :** 0

**Votes "pour" :** 11 **Représentés :** Aimé MEDOUS, Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE

**Abstentions :** 0

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Pierre JUAN NÉE SPITAELS

**DE\_2023\_005 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - bazillac**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROCHETEAU Charles

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 158 075.36**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	109 022.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	115 823.72
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>49 052.64</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>158 075.36</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>158 075.36</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	33 124.22
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	124 951.14
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à BAZILLAC, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Marie-Pierre SPITAELS



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Charles ROCHETEAU